

Editorial

Sommaire

Page 2 : 8 mars
Page 3 : 13 mars, journée contre le FN
Page 4 : Activité partielle, Amiante, Hopital de Riom
Page 5 : Initiative rail 3 mars
Page 6 : Tract Delbard



«La pause dans la crise de la zone euro se confirme jour après jour, au grand soulagement des chefs d'État et de gouvernement qui se réunissent jeudi et vendredi.

De fait, depuis décembre dernier, les marchés semblent enfin se calmer, après deux ans de folie qui ont mis les pays de la pé-

phérie à genoux.

Aujourd'hui, les taux d'intérêt de l'Italie et de l'Espagne sont repassés sous les 5 %, ce qui éloigne les risques de contagion.

Les Dix-sept auraient-ils finalement réussi à trouver, après de multiples tâtonnements, la martingale à même de les rassurer ? »

Pour la Cgt, la réponse est non ! Les quelques mots cités plus haut, lus et entendus dans les médias -français- ressembleraient à une argumentation de campagne, en faveur du candidat président, celui qui fricote avec sa cousine germanique..

Nous ne sommes pas dupes, et nous sommes de plus en plus nombreux à piger cette escroquerie monumentale : après avoir fait exploser les taux d'intérêts pour les emprunts d'états, contractés afin que ceux-ci paient la dette due à la politique capitaliste... ouf !!!... les banques privées, guidées par leurs agences -indépendantes?-, viennent de toucher en 2 mois 1000 milliards d'Euros de la Banque Européenne -à 1%- et..., généreuses, ne vont prêter plus qu'à 5%, à l'Italie par exemple. Ça sentirait presque le retour du « triple A » au pays du roi candidat... Euh, qui c'est qui empoche, là encore ?

Comment annoncer que l'Europe est sur la bonne voie -et son Peuple alors ?-, quand l'emploi est en berne, avec 25 millions de « chômeurs » soit plus d'1 actif sur 10. « Ces fainéants devraient peut-être se décider à bosser... ».

Et les salaires des grecs ? Ils vont peut-être les remettre à niveau dès lundi ? Et la retraite à 60 ans, à taux plein ? Sûrement pour la fin du mois. Et puis bien sûr, on va arrêter les délocalisations parce que le dumping social, ça paye plus !

Eh bien non, parce qu'on sait bien que les couleuvres se digèrent mal, à la Cgt nous **avons et nous allons continuer à résister, plus que ça : à combattre.**

Cette semaine, le 29 février, la Cgt -un peu, mais pas toute seule en France- a pu permettre l'action de dizaines de milliers de salariés, comme partout en Europe. **Un grand Stop, Trop c'est Trop**, dans la rue, dans les boîtes, avec des tracts et des pétitions, avec de nombreux échos dans les médias locaux, certes un peu verrouillés pour cause d'élections.

Dans le Puy de Dôme, nous avons tenté de dépasser les difficultés de mobilisation, constatées ces derniers temps. Ça a fonctionné avec plus de **1200 salarié(e)s** dans les différentes actions (voir sur cgt63.fr), et un meeting à presque 300. Mieux que le 18 janvier avec les 400 militant(e)s motivé(e)s dans la manif interpro.



N°1411 du vendredi 2 mars 2012

DEPOSE LE 2 MARS 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

On pourra toujours tester de « nouveaux modes d'actions », **notre responsabilité de syndicaliste militant reste en premier lieu de convaincre de la réalité de la lutte des classes, de rassembler pour construire et porter les revendications, et de nous renforcer pour mener tous les combats pour le progrès social partagé.**

Plus que jamais, et même après le 17 juin, ne lâchons rien !

Julien Pauliac

8 MARS 2012

POUR L'ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET DANS LA SOCIÉTÉ

***Il ne peut y avoir de progrès social
aux dépens des femmes.***

Il y a urgence d'un autre partage des richesses.

L'égalité professionnelle, un enjeu majeur !

La loi de 2006 faisait obligation aux entreprises de négocier pour réduire les écarts de salaires avant le 31 décembre 2011 sous peine de sanction.

Le décret d'application du 7 juillet 2011 de l'article 99 de la loi du 9 novembre 2010 sur les retraites impose que les entreprises de plus de 50 salariés aient un accord ou un plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au 1^{er} janvier 2012 .

à défaut, une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale « serait » appliquée par l'inspection du travail après mise en demeure et un délai de six mois pour mise en conformité.

Mais l'entreprise pourra arguer de « difficultés économiques » pour déroger à la loi ! Combien d'entreprises seront sanctionnées ?

Une autre inégalité doit retenir notre attention : celle qui existe entre les grandes entreprises et les petites. Rappelons que la moitié du salariat travaille dans des entreprises de moins de 50 salariés. Dans ces entreprises il y a peu de syndicats par contre beaucoup de femmes.

Douze des quatre vingt six familles professionnelles concentrent 52 % des emplois occupés par les femmes : les assistantes maternelles à 99,1 %, les secrétaires, les aides à domicile, les aide-ménagère et la dernière catégorie de ces douze catégories professionnelles, les enseignantes avec quand même 65 % de femmes. Ces emplois ont des salaires qui ne correspondent pas aux exigences et qualifications demandées !

Intégrer l'égalité dans toutes les actions et les négociations

La CGT exige des négociations aussi bien dans le privé que dans le public pour la reconnaissance de la valeur du travail des salarié-e-s, la révision des classifications dans les entreprises et dans les branches professionnelles notamment dans les petites entreprises.

Regarder de quoi est fait le travail, en apprécier la valeur, permettre les comparaisons entre des emplois différents et réviser toutes les classifications est un enjeu : exigeons l'application de la loi : « à travail de valeur comparable, salaire égal ».

Parce que l'écart des rémunérations brutes annuelles entre les femmes et les hommes est encore de 27 %, la question des inégalités de salaires et du déroulement de carrière devra faire partie de tous les domaines de la négociation.

L'ÉGALITÉ : UN ENJEU SOCIAL

Veiller à une juste représentation des femmes dans toutes les structures, dans tous les lieux de décisions, changer la culture pour y parvenir nécessite la volonté de la parité.

Les discriminations, les inégalités au travail se nourrissent du partage inégal des tâches et des rôles dans la société ce qui nous engage à développer également des revendications sociétales, par exemple des services publics à la hauteur des besoins pour l'accueil de la petite enfance, l'éducation, la réponse à la perte d'autonomie...

Les préjugés sexistes, les violences verbales, psychologiques, physiques envers les femmes doivent disparaître.

La CGT propose notamment de :

- réformer les retraites afin de compenser les inégalités constatées tout au long de la carrière ;
- revaloriser le Smic à 1 700 euros brut par mois, ce qui permettrait d'augmenter immédiatement la rémunération de nombreuses femmes ;
- conditionner les allègements de cotisations sociales au respect par l'employeur d'un certain nombre de critères sociaux liés à l'emploi, aux salaires et à l'égalité ;
- renchérir le coût du temps partiel et de la précarité en faisant verser aux entreprises des cotisations comme pour un emploi à temps plein ;
- donner les mêmes droits aux salariés concernés qu'à ceux à temps plein et en CDI en rendant ces droits cumulables et transférables ;
- refondre les classifications, notamment renégocier les grilles en prenant en compte la valeur réelle du travail et en veillant à ce que les métiers qui sont majoritairement occupés par les femmes ne soient pas sous-classifiés ;
- étendre à l'ensemble des salariés la réduction du temps de travail à 35 h en s'adressant aux deux parents ;
- allonger le congé maternité à 24 semaines et le congé paternité à un mois ;
- développer les modes d'accueil du jeune enfant en créant 500 000 places de crèche et en développant la scolarisation précoce en école enfantine ;
- investir dans les services publics de soins aux enfants et aux personnes âgées ou en perte d'autonomie ;
- informer massivement contre les stéréotypes.

TROP, C'EST TROP !

**POUR LA JUSTICE SOCIALE,
L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES,
C'EST MAINTENANT !**

LE 13 MARS : JOURNÉE D'ÉTUDE CONTRE LE FN

En cette période de crise, de chômage, de précarité et de reculs sociaux, on voit grandir l'influence de l'extrême-droite. Les échéances électorales renforcent cette tendance en offrant une tribune au Front National et à sa candidate. Il lui est d'autant plus facile d'exploiter la situation que le gouvernement lui-même a cautionné certaines de ses positions, certains de ses discours.

Ainsi, naviguant entre imposture sociale et racisme, le FN tente de s'approcher du pouvoir. L'histoire nous montre qu'il serait bien imprudent de ne pas s'opposer à cette tentative.

D'autre part, le poison idéologique qu'il diffuse dans le débat public et instille dans les consciences ne peut qu'augmenter les difficultés que nous rencontrons au quotidien dans notre engagement syndical.

C'est pourquoi, l'UD CGT 63 a décidé de mettre en place une journée d'études sur le FN. Il s'agit de nous permettre d'améliorer notre analyse de ce parti et d'acquérir les arguments pour le combattre au quotidien.

Jérôme BEAUVISAGE, historien, collaborateur au pôle éditorial de l'IHS-CGT, viendra nous aider à remettre le FN dans son contexte historique.

Cette journée aura lieu mardi 13 mars, salle de l'Abbé Prévost, quartier de la Glacière, Clermont-Ferrand.

Les repas seront pris sur place.

Mardi 13 mars 2012 : Programme journée d'étude contre le FN

9 h 00 : accueil

9 h 30 : le Front National démasqué par l'Histoire

- Introduction par Jérôme BEAUVISAGE, historien, collaborateur au pôle éditorial de l'IHS-CGT.
- Débat jusqu'à 12 h 00.

Repas

13 h 30 : Le FN ou l'imposture sociale

- Analyse du programme du FN
- Débat : quels sont les meilleurs arguments pour combattre le FN ?

16 h 00 : clôtures des travaux

Salle Abbé Prévost 119 rue Abbé Prévost Quartier « La glacière » (A côté de la POSTE) Clermont-Fd

Si vous êtes perdu : Philippe Bonnet : 06 22 64 75 51



JOURNÉE D'ÉTUDE CONTRE LE FN, MARDI 13 MARS 2012.

Fiche d'inscription à retourner **avant le jeudi 8 mars 2012** à :

UD CGT 63, Maison du Peuple, Place de la Liberté, 63000 Clermont-Fd Fax : 04 73 31 87 82

ud@cgt63.fr

Syndicat :

Mail : Téléphone :

Nombre de militant-e-s inscrit-e-s : Nombre de repas :

Joindre un chèque d'un montant égal à [8 € X nombre de repas] à l'ordre de UD CGT 63 ou bien prévoir le paiement sur place.

Signature du responsable

NOM, prénom, qualité :

L'activité partielle de longue durée : la CGT ne signe pas

Avec l'accord du 6 février 2012 relatif à l'activité partielle de longue durée, on a manqué une occasion d'offrir aux salariés et aux entreprises une véritable alternative aux licenciements.

Cet accord ne modifie pas la situation actuelle des salariés mais les employeurs seront mieux indemnisés par l'État et l'UNEDIC qui s'endettera un peu plus pour cela. **La CGT a proposé l'unification des dispositifs actuels de chômage partiel ainsi qu'une modification du financement pour sécuriser le contrat de travail tout en préservant les capacités productives de l'entreprise en attendant le redémarrage de l'activité.** À la place on développe un chômage partiel non contrôlé qui permet aux employeurs de recourir tour à tour aux heures supplémentaires défiscalisées puis au chômage partiel, touchant ainsi deux fois les aides publiques. Le gouvernement va encore plus loin que cet accord puisque il supprime l'autorisation administrative visant à contrôler la réalité des difficultés économiques de l'entreprise avant l'enclenchement du dispositif. **Dans ces conditions, la CGT a décidé de ne pas signer cet accord et de ne pas cautionner les décrets qui s'y rattachent.**

Montreuil, le 23 février 2012

Amiante : l'Italie condamne, la France « blanchit » Eternit

Le 13 février 2012, deux responsables des usines Eternit ont été jugés responsables de la mort de près de 3 000 personnes en Italie des suites de leur exposition à l'amiante produite dans ces usines, et condamnés par le tribunal de Turin (Italie) à 16 ans de prison.

Ce procès est historique.

C'est le plus important au niveau mondial dans l'histoire de la sécurité au travail ouvert en décembre 2009. C'est le plus grand jamais organisé sur la fibre tueuse avec plus de 6 000 parties civiles (victimes, proches de victimes, syndicats, sécurité sociale italienne...) C'est le premier au pénal.

La sentence est porteuse d'espoir pour les victimes qui luttent en France contre le même Eternit.

En France, cela fait 16 ans que les premières plaintes pénales ont été déposées et le procès des responsables n'a pas encore commencé. L'instruction confiée aux magistrats spécialisés du pôle de santé publique s'enlise faute de moyens suffisants.

Alors que le parquet italien, indépendant du pouvoir politique, a joué un rôle moteur, en France, le parquet aux ordres freine l'instruction afin de retarder le procès et en diminuer la portée.

La Chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Paris a desaisi, en décembre 2011, sans motiver sa décision, la juge d'instruction Marie Odile Bertella-Geffroy qui était en charge depuis sept ans de l'enquête sur la mort d'anciens salariés du groupe Eternit.

Le même jour, elle a également annulé six mises en examen de plusieurs dirigeants d'Eternit, levant en particulier celle de Joseph Cuvelier qui dirigea le premier groupe d'amianteciment de 1971 à 1994. Il avait été mis en examen en novembre 2009 pour "homicides et blessures involontaires ». Comment admettre que d'un côté des Alpes, les empoisonneurs soient condamnés, et de l'autre, ils soient blanchis avant même d'être jugés

Au moment où en France les enjeux de société sont posés dans le débat présidentiel sur la question de l'indépendance de la justice et ses moyens de fonctionner, l'exemple italien où le parquet est totalement indépendant du pouvoir exécutif, doit être utile afin de lever les obstacles à la tenue d'un procès pénal de l'amiante dans notre pays.

La CGT continuera, comme elle le fait inlassablement depuis des années, à exiger que justice soit rendue.

La CGT demande qu'un procès pénal s'ouvre enfin en France.

Les victimes de l'amiante et leurs familles ne peuvent plus attendre !

Montreuil, le 28 février 2012

CGT—CFDT [Entente syndicale du centre hospitalier de Riom](#)

URGENCES SOUS PRESSION

Depuis plusieurs semaines la situation des urgences dégenère : **des locaux inadaptés, un manque de lits d'hospitalisation, une inertie de la direction ont abouti à une situation insoutenable.** Les personnels médicaux et paramédicaux se sont tournés vers les organisations syndicales le mardi 28 février. La CFDT et la CGT ont menée conjointement plusieurs actions : rencontre avec le directeur, la DRH, le Président de la CME (Commission Médicale) **pour obtenir des réponses immédiates. Un renfort en personnel et l'ouverture de 4 lits d'hospitalisation jusqu'au 6 mars ont été obtenus.**

La CGT et la CFDT soutiennent les autres revendications du personnel des urgences :

- Un algeco pour servir de salle d'attente en cas de crise,

- Des Bracelets d'identification pour les patients
- Des brancardiers pour transporter les patients à la radio ou dans les services
- Un agent des services hospitaliers (ash) pour l'hygiène
- Deux aides soignantes systématiquement du matin et du soir
- Élargissement du temps de travail des secrétaires médicales aux urgences
- Un renfort infirmier la nuit (une seule IDE et une AS de 20 H 30 à 6 H 30 actuellement car autant d'entrées la nuit que le jour).

A noter qu'un groupe de travail a été formé pour trouver des solutions mais toujours rien de concret à ce jour. **Le personnel médical paramédical, administratif des urgences est donc en grève dès de jour pour obtenir des réponses efficaces, rapides et durables.**

L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT DU PUY DE DÔME
PREND EN COMPTE L'INITIATIVE DU 3 MARS 2012
LANCÉE PAR LA CONVERGENCE NATIONALE RAIL,
POUR UNE ACTION NATIONALE À CLERMONT-FD.

Elle appelle les militant(e)s, salarié(e)s, retraité(e)s et usagers à la mobilisation.

La Convergence Nationale pour un service public ferroviaire de qualité a pour objectif d'« organiser la convergence de luttes pour défendre, promouvoir et développer le service public en exigeant une véritable politique publique de transport voyageurs et marchandises ».

Le rétablissement d'un Réseau Ferré Public et unifié constitue un enjeu de société pour une politique publique de développement de nos territoires, de nos villes, pour la ré-industrialisation de notre pays.

Il est donc urgent et nécessaire d'organiser la riposte.

CETTE INITIATIVE NATIONALE SE TIENDRA LE SAMEDI 3 MARS 2012 À CLERMONT-FERRAND AVEC UN ACCUEIL EN GARE À PARTIR DE 12 HEURES 30.

- **CLERMONT-FERRAND, chef-lieu de la région AUVERGNE**, a été choisi pour cette action car cette région est déjà sérieusement affectée par le dépeçage du Service Public ferroviaire et **serait la première à être menacée par la perspective de fermeture d'un tiers du réseau ferré.**

Le rassemblement aura lieu Place de Jaude à partir de 13 H 30 où les prises de paroles débiteront à partir de 14h et nous nous rendrons ensuite à la préfecture où une délégation sera reçue vers 15h30.

D'ores et déjà de nombreuses associations, collectifs nous ont fait part de leur présence en provenance de : la Gironde, du Nord, d'Ardèche, du Roussillon, de Normandie ...

Nous nous félicitons également de la présence annoncée de :

- Bernard Defaix : porte parole de la Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics
- Luc Bourduge : vice président du Conseil Régional d'Auvergne
- Eric Aubin : de la direction confédérale CGT,
- Gilbert Garrel : Secrétaire général de la Fédération CGT des cheminots
- André Chassaigne, élu régional du PCF

Agenda UD :

- **3 mars** : action rail
- **Mardi 6 mars** : CE de l'UD,
- **Mardi 6 mars** : AG des membres de l'IHS 63 à 15 H 00 Maison du Peuple
- **Vendredi 9 mars** : journée représentativité
- **Mardi 13 mars** : journée d'étude contre le Front National



Tous ensemble pour la défense des 124 emplois et l'avenir de Delbard à Malicorne

Delbard est un fleuron de l'économie bourbonnaise.

Créée en 1935, l'entreprise horticole Delbard s'est développée année après année grâce à une démarche d'innovation et au dur labeur de plusieurs générations de salariés. Elle est connue largement en France et même dans le monde entier. Elle est emblématique du savoir-faire des habitants du bassin Commentryen.

La Finance gangrène la Société.

De familiale au départ et pendant de nombreuses années, la gestion de l'entreprise est passée sous la coupe des financiers notamment en 2005 quand Mr Torck a racheté l'entreprise. Dès lors, son but n'a plus été le développement des productions, de l'emploi et l'avenir du site mais la recherche du profit le plus immédiat, et l'entreprise a été en partie pillée.

Il faut arrêter la destruction industrielle de notre département.

Les suppressions d'emplois, si elles survenaient à Delbard, s'ajouteraient aux centaines subies ces dernières années à Adiseo, Erasteel, Forecreu, Potain, JPM, Sédiver, Manurhin... qui conduisent l'Allier au déclin industriel, économique et démographique.

Nous refusons cette perspective d'un territoire bourbonnais encore plus désertifié.

Les Pouvoirs Publics sont responsables et doivent agir.

Les salariés de Delbard veulent continuer de travailler dans leur entreprise et pour cela il faut un repreneur crédible dont le but sera la poursuite de l'activité. Pour l'instant, les projets présentés par les différents repreneurs ne sont que des coquilles vides. Le gouvernement doit tout mettre en œuvre comme il en a le pouvoir pour assurer la pérennité de l'entreprise et le maintien de tous les emplois.

La mobilisation de tous est indispensable.

Les salariés de Delbard, tous unis, ont mené plusieurs actions spectaculaires ces dernières semaines qui ont mis en lumière leur lutte. Cela a permis aux élus politiques d'apporter leur soutien et leur intervention.

Mais pour que « ça bouge » vraiment au plus haut niveau, il faut que les citoyens bourbonnais montrent encore plus leur soutien et leur détermination pour exiger tous ensemble : « stop aux suppressions d'emplois, stop au déclin économique, oui à des investissements productifs dans l'Allier ».

À l'heure où les citoyens vont être appelés à se prononcer sur des choix décisifs, il faut plus que jamais montrer nos exigences dans l'intérêt collectif du plus grand nombre.

Manifestation le 7 mars à 17 h 30 à Montluçon

Départ place Jean Dormoy